



*Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale,
la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,*

*dans le cadre du programme de résidences-mission à des fins d'action culturelle
territoriale, lancent un*

APPEL A CANDIDATURE POUR UNE RESIDENCE-MISSION D'ARTISTES

« Le bocage, un précieux maillage »

SUR LE TERRITOIRE DU

PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

Janvier – Juin 2020

« Le paysage de bocage est un maillage de prairies, de mares et de haies façonné et entretenu par l'homme pour l'élevage. Ce paysage est précieux car plein de vie... Il tisse une toile dont chaque fil représente une voie de communication pour la biodiversité.

Cette résidence est une invitation à tisser des liens avec cette forêt linéaire dont la lisière infinie rend une multitude de services à la collectivité. C'est une invitation à créer d'autres couloirs de circulation pour permettre aux habitants de se rencontrer. C'est aussi une invitation à se découvrir soi-même... »

CONTEXTE

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (PNR) impulse sur son territoire des projets associant développement et préservation du patrimoine, qu'il soit naturel, culturel ou paysager.

Le PNR cherche aussi à inciter et créer des événements permettant de susciter une dynamique citoyenne.

Le bocage boulonnais est un paysage remarquable du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale dont l'enjeu majeur est le maintien de ses caractéristiques et son évolution respectueuse. Le bocage est un réservoir de biodiversité, il contribue à la préservation de la qualité de l'eau, à la limitation de l'érosion et à la régulation des crues... Par le stockage de carbone, les prairies et les éléments arborés du bocage boulonnais, participent activement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la résilience du territoire. Préserver ce paysage et accompagner son évolution, c'est aussi augmenter la résistance du territoire à toute forme d'aléas.

Le bocage boulonnais est un paysage vallonné formé de prairies entourées de haies. Il est délimité par des coteaux calcaires en forme de triangle ouvert sur la mer. Façonné par l'homme depuis le Moyen Âge, le bocage boulonnais est un paysage agricole. La prairie et la haie sont des éléments déterminant de ce paysage si typique. L'élevage a induit un certain nombre d'activités qui ont profondément modifié l'histoire de ces terres agricoles et les rapports sociaux. C'est un territoire habité avec des villes et villages, des activités artisanales et industrielles, un héritage culturel, des espaces de nature et un patrimoine bâti. Territoire attractif, ce paysage évolue beaucoup et se dégrade.

Bien qu'il soit d'une richesse extraordinaire et qu'il rende de nombreux services à l'Homme, le bocage est cependant ressenti comme paysage banal par ses habitants souvent dans l'ignorance de ce qu'il apporte et de sa vulnérabilité.

Ce paysage est entretenu majoritairement par les agriculteurs qui connaissent des nombreuses difficultés, il convient de montrer que sans les éleveurs, le bocage disparaîtra et que le maintien de l'élevage est l'affaire de tous. Certainement que la pérennité du bocage passera par un renforcement des liens entre les habitants et les agriculteurs-éleveurs. Les habitants ont eux aussi leur rôle à jouer.

1. A PROPOS DU PRESENT APPEL A CANDIDATURES

Le Parc naturel régional, dans le cadre de son dispositif «plan de paysage du boulonnais» (cf Annexe) a l'ambition de continuer à mettre en œuvre, au travers d'une stratégie partagée, une série d'actions permettant de développer le lien social, l'attractivité du territoire et le tourisme. Le projet touche à la fois à l'agriculture, à la santé, à l'insertion, au patrimoine, à l'art, à la culture, à l'écologie, au cadre de vie, aux relations de voisinages etc.

En partenariat étroit avec la Direction Régionale des affaires culturelles Hauts-de-France et avec l'accompagnement des collectivités locales, il s'engage à poursuivre cette dynamique à travers une résidence mission d'artistes destinée à un artiste ou à un collectif d'artistes sensibles aux problématiques du paysage et de ses enjeux sociétaux.

La résidence mission «Le bocage, un précieux maillage» constitue une des actions mises en œuvre afin de fédérer et sensibiliser les habitants, contribuer à partager, croiser et faire évoluer les regards, les représentations et les connaissances sur le territoire par une démarche artistique et à étoffer une dynamique d'appropriation collective autour de son territoire.

Elle est pilotée par le Parc naturel régional avec ses partenaires réunis au sein d'un comité de pilotage.

Sur ce même territoire, dans le cadre du programme européen Partons 2.0, le PNR s'engage dans plusieurs projets d'actions pédagogiques, artistiques et créatives de mobilisation citoyenne au sein du Bocage boulonnais. Ce projet fera donc écho à d'autres actions mises en œuvre : un projet pédagogique avec les écoles du bocage boulonnais et un projet de mise en commun de photographies montrant différents points de vue d'habitants volontaires sur le bocage « Regards d'habitants sur le bocage »

Par ses nombreux potentiels, le bocage invite à l'imaginaire, à aller au-delà des apparences. L'artiste ou le collectif d'artistes accompagnera les habitants de tous âges par la création artistique afin de créer de nouvelles sensations sur ce paysage et ses composantes qu'ils ne voient plus.

- **LA RESIDENCE MISSION**

Elle repose sur la disponibilité de l'artiste ou du collectif d'artistes positionné de manière centrale à proximité de la commune de DESVRES pendant 4 mois afin qu'il puisse partager son univers artistique, ses savoirs et ses expériences avec les habitants et investir avec eux l'histoire et l'imaginaire liés au bocage.

Il est important de bien prendre en compte le fait que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour les artistes en résidence, il s'agit, outre de faire découvrir et partager leurs univers artistiques, leurs expériences et leurs savoir-faire, de s'engager dans une démarche d'expérimentations aux côtés des partenaires du projet pour contribuer à révéler le territoire ainsi que ses potentialités aux habitants concernés par le périmètre de la résidence.

Toutefois, ces expérimentations donneront lieu à des gestes artistiques coproduits avec les habitants et visibles depuis l'espace public ou pouvant s'y inscrire.

Par sa présence sur le territoire, l'artiste ou le collectif développera son propre réseau d'acteurs locaux motivés pour développer ces gestes artistiques.

Cette dynamique collective de réappropriation du territoire bénéficiera également d'approches croisées ouvrant sur d'autres formes de sensibilisation et de médiation articulant les interventions artistiques et celles des associations locales.

Plus largement, elle croisera les pratiques d'acteurs impliqués dans d'autres volets de la dynamique (professionnels de l'environnement, du numérique, paysagistes, cuisiniers etc.) dans ce qui se veut être un laboratoire original d'action culturelle patrimoniale.

- **ENJEUX ET OBJECTIFS**

Tout l'enjeu sur ce territoire de bocage est l'appropriation par les habitants de la qualité paysagère et la sensibilisation à sa valeur tout en valorisant l'histoire individuelle et collective de ce territoire et de ses spécificités. Cette résidence est un outil facilitant la rencontre et les échanges avec et entre les habitants avec un focus particulier sur la création de liens plus étroits entre les habitants et les éleveurs qui entretiennent le linéaire de haies. Les gestes artistiques attendus traduiront la somme des regards que les habitants ont bien voulu partager avec le ou les artistes : témoignages, objets, anecdotes, poèmes, écrits, etc...

La résidence a également pour objectif :

- de faire vivre l'héritage culturel, en travaillant plus spécifiquement sur les relations que l'homme a pu entretenir / entretient avec l'environnement qu'il habite ou côtoie.

- de permettre aux habitants, aux enfants et aux jeunes du périmètre défini de bénéficier dans leurs temps d'activités, d'apprentissage, de formation, de loisirs ou de scolarité d'un certain nombre de contacts privilégiés, d'une proximité active avec les artistes et ainsi de créer de vraies rencontres avec ceux-ci, leurs univers de travail, leurs regards portés sur le territoire. La présence des artistes permettra de développer la curiosité, l'imaginaire et l'expérimentation sensible.

- de participer, de manière concrète autant que sensible, à la mise en œuvre aux côtés des enseignants et des professionnels mobilisés d'une médiation en partenariat avec les acteurs artistiques et culturels ainsi que le monde associatif déjà en action sur le territoire.

Si la résidence-mission repose sur une importante disponibilité de l'artiste ou du collectif et sur sa mobilité dans le périmètre retenu, c'est pour qu'il puisse expérimenter artistiquement avec la collaboration du plus grand nombre d'acteurs impliqués dont les habitants.

- L'idée est de partir des habitants dans leur diversité, en tenant compte de leurs difficultés, de leurs besoins et de leurs envies, pour positionner le territoire comme un potentiel à (ré)-investir.

Les artistes, en lien avec les partenaires impliqués, pourront mobiliser les habitants et initier des dynamiques en les invitant à :

- *exprimer leurs ressentis et leurs aspirations et éventuellement leurs souvenirs
- * identifier et révéler les potentialités de ces espaces
- * créer pour valoriser le territoire

Nota : - Dans la rencontre avec le jeune public, les artistes-résidents sont invités à travailler autant avec des équipes d'adultes en un souci et un objectif de démultiplication que directement avec les enfants, les adolescents et jeunes. - La résidence-mission ne vise pas à répondre à des demandes individuelles de partenariat (en provenance, par exemple, d'un seul enseignant, animateur ou éducateur en vue d'une action ne concernant qu'une seule classe ou qu'un seul groupe très circonscrit).

• PERIMETRE

L'unité paysagère du bocage boulonnais est l'expression de la boutonnière géologique du Boulonnais de laquelle sont soustraites la frange littorale et les carrières de Marquise. C'est ainsi un territoire cohérent d'un point de vue géologique, géographique et paysager car il partage des caractéristiques et des enjeux qui le distinguent des unités paysagères voisines.

La résidence se déroulera sur les 49 communes identifiées dans le plan paysage et réparties sur 4 EPCI totalisant environ 25 000 habitants.

Les interventions pourront avoir lieu dans ces communes, à savoir :

Communauté de communes de la Terre des 2 Caps (8 communes/21)

Beuvrequen, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Wacquinghen, Wierre-Effroy.

Communauté de communes Pays d'Opale (4 communes/27)

Boursin, Fiennes, Hardinghen, Hermelinghen.

Communauté de communes de Desvres-Samer (26 communes/31) :

Alincthun, Belle et Houlefort, Bellebrune, Bournonville, Brunembert, Carly, Colembert, Cremarest, Desvres, Henneveux, Le Wast, Longfossé, Longueville, Lottinghen, Menneville, Nabringhen, Quesques,

Questrecques, Saint-Martin-Choquel, Samer, Selles, Tingry, Verlincthun, Vieil Moutier, Wierre-au-bois, Wirwignes.

Communauté d'agglomération du Boulonnais (11 communes/22)

Baincthun, Condette, Conteville-les-Boulogne, Echinghen, Hesdigneul-les-Boulogne, Hesdin l'Abbé, Isques, La Capelle-Les-Boulogne, Pernes-les-Boulogne, Pittefaux, Wimille.

• PARTENAIRES LOCAUX ET POINTS D'APPUI

Dans le cadre de sa mission, l'artiste ou le collectif d'artistes pourra s'appuyer sur les partenaires et les EPCI investis dans le comité de pilotage de l'opération plan de paysage.

Partenaires institutionnels :

La Communauté de Communes de Desvres Samer, la Communauté d'agglomération du Boulonnais, la Communauté de Communes de la Terre des Deux Caps, la Communauté de Communes Pays d'Opale, la Chambre régionale d'Agriculture, la chambre des métiers, la DREAL, la DDTM62, l'Agence de l'eau Artois-Picardie, le Conseil Régional des Haut de France, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, l'agence d'urbanisme BDCO, le CAUE 62, la CLE du SAGE du bassin côtier du Boulonnais, le GEDA du Boulonnais...

Outre les habitants, plusieurs établissements, équipements culturels et acteurs ressources implantés sur ou en proximité immédiate du périmètre défini sont susceptibles d'être impliqués dans l'action comme lieux potentiels de diffusion et de rencontre ou appuis locaux à la construction des gestes artistiques. Ils sont repris ci-après de manière non-exhaustive :

✓ Communauté de communes de Desvres Samer

- L'Office du tourisme Desvres-Samer
- L'Office de la culture de Desvres
- La résidence d'artiste de Desvres
- Les Médiathèques et bibliothèques à Desvres, Samer, Longfossé, Quesques, Colembert, Wirwignes
- Le Musée de la céramique à Desvres
- Le musée Jean-Charles Cazin à Samer
- Le village des métiers d'art de Desvres à Longfossé
- La Maison Familiale et Rurale de Samer
- Les écoles maternelles et primaires des communes concernées
- les collèges du Caraquet de Desvres et le Trion de Samer

✓ Communauté de communes de la Terre des 2 Caps

- Les Médiathèques et bibliothèques à Marquise, Rinxent, Wierre Effroy (réseaubiblio2caps)
- Les écoles maternelles et primaires des communes concernées
- Capland, le Centre d'Interprétation du Paysage
- Le Centre socioculturel Jean d'Ormesson de Marquise
- La fromagerie de Wierre Effroy
- Le château Mollack Marquise
- Les collèges Jean Rostand et St Martin de Marquise

✓ Communauté d'agglomération du Boulonnais

- Les écoles maternelles et primaires des communes concernées
- Les Médiathèques et bibliothèques à Condette, Hesdin l'Abbé, La Capelle-Les-Boulogne, Wimille
- l'Ecole de musique municipale de Condette
- Le Centre socioculturel de La Capelle Les Boulogne

✓ Communauté de communes Pays d'Opale

- La Médiathèque de Fiennes

- Les écoles maternelles et primaires des communes concernées
- La ludothèque d'Hardinghen

✓ **Le Parc naturel Régional des Caps et Marais d'Opale**

- Lieu de ressources patrimoniales et pédagogiques et accompagnement sur le patrimoine bâti, les espaces naturels, l'éducation à l'environnement, les randonnées ... sur l'ensemble du territoire. Coordinateur de la démarche.
- La maison du Parc de Le Wast pourra être un lieu investi lors de rencontres avec les habitants ou lors de restitutions.

✓ **Eden 62**

- Notamment pour la découverte des mont Pelé et mont Hulin

✓ **Les associations**

- Les Clubs de quilles
- Les associations de randonneurs.....

Parmi les acteurs, les artistes rencontreront des agriculteurs éleveurs cheville ouvrière du maintien du bocage ainsi que des équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif, du temps scolaire et du hors temps scolaire afin de toucher les enfants et les jeunes.

3. MISE EN ŒUVRE

• Méthodologie de la résidence-mission et planning prévisionnel

***Fin janvier début février 2020**, une première phase de 2 semaines d'immersion vise un premier contact avec le territoire avec une rencontre du comité technique et la rencontre d'un maximum d'acteurs.

*Une deuxième phase d'immersion de 2 semaines et demi est à programmer **entre février et mars 2020**. Cette période est constituée de rencontres organisées avec les diverses équipes de professionnels ou associations, en lien avec les habitants et des équipes de professionnels de l'éducatif, du péri et hors scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, et professionnels des collectivités, responsables d'associations... tous invités à appréhender la recherche et la production artistique menée par les artistes.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées. Elles peuvent même, déjà, être prétextes à expérimentation/proposition artistique de la part de l'artiste ou du collectif. Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter aux artistes en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les habitants, dont le jeune public.

***De avril à juin 2020** : Cette phase se déploie sur tout le reste du temps de résidence et au cours de laquelle les artistes en résidence et l'ensemble des acteurs préalablement rencontrés se retrouvent afin de construire une forme d'action, certes légère et, a priori, éphémère mais délibérément artistique à mener en direction des habitants.

Ancrés sur la thématique du bocage, fortement imprégnés de la démarche artistique propre aux artistes-résidents et destinés à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, les gestes artistiques se veulent toujours très simples. Ils peuvent être, selon les cas :

- participatifs (impliquant les habitants adultes, jeunes et enfants)
- spectaculaires ou modestes,
- jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, préparés à vue.

S'ils peuvent se déployer au sein des établissements, équipements ou structures, les gestes artistiques peuvent naturellement, au regard de l'objet de la résidence, s'envisager dans les espaces publics ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié aux artistes-résidents et aux équipes professionnelles coréalisatrices.

Ces gestes artistiques pourront en outre enrichir plusieurs temps forts identifiés comme des rendez-vous potentiels à investir pour donner de la lisibilité à la résidence-mission et à la dynamique « Plan de bocage boulonnais » notamment sur des événements forts des différents partenaires du Comité de Pilotage.

• Pilotage et accompagnement

Le PNR des Caps et Marais est l'opérateur de la résidence mission, en s'adjoignant l'appui technique de ses différents partenaires.

Le PNR assure :

- l'identification et la mobilisation des acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par la résidence-mission ;
 - l'accompagnement des artistes résidents, en les guidant dans la découverte du territoire et en veillant à leurs bonnes conditions de séjour et de travail ;
 - la dynamique de médiation patrimoniale qui sera également fortement engagée, en mobilisant artistes et professionnels de champs divers ;
 - avec l'aide des médiateurs sociaux et des conseillers pédagogiques de l'éducation nationale
- l'accompagnement des habitants et des équipes enseignantes dans la dynamique du projet, conformément à la méthodologie décrite dans l'appel à candidature ;
- La mise en relation permettant aux acteurs sociaux et aux enseignants de faire connaissance avec les artistes retenus, de manière préalable à la résidence-mission, et d'être sensibilisés au projet.

Les EPCI sont les relais de proximité du projet. Elles peuvent assumer un soutien en termes de mobilisation des acteurs, de communication, d'appui administratif et logistique.

Une information similaire est effectuée par les communes et les structures culturelles associées, en direction des différents acteurs et de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par le programme de la résidence-mission.

En articulation avec la présence artistique, les partenaires s'engagent à développer des actions de médiation croisées contribuant à révéler le territoire et ses potentialités auprès des habitants concernés.

3) Communication autour de la résidence-mission

Afin que nul habitant du périmètre concerné ne soit censé ignorer la présence des artistes-résidents et leurs productions artistiques, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population. Seront donc mobilisés les différents canaux et supports traditionnels mais il peut être intéressant, là aussi, de s'appuyer sur les suggestions créatives des artistes-résidents. Une information générale à destination de la population concernée sera mise en place par le PNR et les EPCI.

3. PERIODE ET DUREE DE LA RESIDENCE

Le projet s'étend de janvier à l'été 2020. Une phase de rencontres et d'immersion sur deux périodes (2 semaines et 2 semaines et demie). Puis, la durée de la résidence est déployée sur 3 mois d'avril à juin 2020.

4. CONDITIONS FINANCIERES

L'artiste ou le collectif d'artistes-résidents bénéficie d'une prestation globale (toutes charges, taxes et cotisations comprises ainsi que, lorsque concerné, les droits d'auteurs) d'un montant maximum de 24 000 euros pour l'ensemble des artistes et l'intégralité de la période de résidence. Ce montant recouvre les temps de présence exclusive avec leurs interventions diverses auprès des différents publics, leurs déplacements (les artistes-résidents doivent disposer d'un permis de conduire et d'un véhicule pour leurs déplacements sur le périmètre de la résidence), leurs co-élaborations et restitutions de gestes artistiques. Le budget est calculé sur une prestation de 4 mois de travail en équivalent temps plein (ETP) répartie sur les temps d'immersion et sur les 3 mois de résidence.

Le PNR prend en charge la gestion financière de cette prestation. Les modalités financières seront fixées par une convention entre l'artiste ou le collectif d'artistes et le PNR. Le PNR organisera et prendra à sa charge l'hébergement des artistes en résidence ainsi que l'achat de petits matériels et fungibles nécessaires à la réalisation de gestes artistiques dans la mesure des moyens dont il peut disposer. Les artistes-résidents disposeront de quoi préparer leurs repas sur leur(s) lieu(x) d'hébergement. Les EPCI seront invités à valoriser les gestes artistiques au travers de leurs programmes événementiels. Les EPCI, les écoles et les associations pourront aussi contribuer au projet par l'achat de petits matériels et fungibles nécessaires à la réalisation de gestes artistiques dans la mesure des moyens dont ils peuvent disposer.

5. CADRE JURIDIQUE

Un contrat spécifiant les engagements de l'artiste ou du collectif d'artistes et ceux du PNR est signé avant le début de la résidence. Le cas échéant, une convention de partenariat spécifiant les engagements des autres partenaires pourra y être annexée.

6. PROCEDURE A SUIVRE POUR LA CANDIDATURE

- 1) Peut donc faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le), français(e) ou étranger(e).
- 2) Le candidat doit déjà avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il doit maîtriser l'usage oral de la langue française. Il doit être détenteur du permis de conduire et d'un véhicule personnel.

3) Les éléments à fournir sont :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du cahier des charges et donc de l'esprit et des attendus de la résidence-mission*.
- un curriculum vitae.
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique des artistes-candidat et ses productions/œuvres.
- les éventuelles pistes que propose le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques*.
- une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.

* Il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis aux phases bien définies. La lettre de motivation peut, par contre évoquer certaines des pistes que l'artiste ou le collectif d'artistes candidat envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.

Un jury réunissant les différents partenaires examinera les candidatures pour sélectionner l'artiste ou le collectif retenu pendant la seconde quinzaine du mois de septembre.

L'ensemble du dossier (de préférence sous format pdf) est à adresser au plus tard

le 15 octobre 2019 par envoi électronique avec comme sujet : « Le bocage, un précieux maillage » suivi du nom de l'artiste ou du collectif d'artistes candidat à l'adresse suivante : cmorelle@parc-opale.fr

Dans le cas où l'artiste, ou le collectif, souhaite enrichir cet envoi d'une édition, dvd ou cd pour les œuvres ou documents audiovisuels, il le précise dans l'envoi électronique et adresse ses pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Maison du Parc 36 rue Maréchal Joffre 62500 St Martin Lez Tatinghem -
A l'attention de Christophe Morelle

L'artiste, ou le collectif, précise également s'il souhaite que ses supports et documents lui soient retournés. Le comité de pilotage sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste ou du collectif courant octobre 2019.

Pour en savoir plus sur le PNR, la dynamique « Plan de paysage bocage boulonnais », les partenaires et le périmètre de la résidence-mission :

<http://www.parc-opale.fr> rubrique : Territoires de projets ;

CONTACT :

Christophe MORELLE Chargé de l'animation au **03 21 11 07 30**
ou cmorelle@parc-opale.fr

ANNEXE :

STRATEGIE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE SUR LE BOCAGE BOULONNAIS

Pour préserver le bocage boulonnais, quatre grands enjeux sont identifiés sur ce territoire : la maîtrise de la périurbanisation ; le maintien d'une agriculture dynamique ; l'affirmation de la trame écologique et la réappropriation des valeurs du bocage.

Un Plan de paysage prévu dans la charte du Parc s'avère être un outil nécessaire pour mener des actions fédératrices, pour choisir ensemble ce que deviendra ce paysage, pour motiver les acteurs locaux autour d'un nouveau projet et non pas subir ce qui semble être une dégradation inexorable, accompagnant le déclin de l'élevage local.

Le PNR des Caps et Marais d'Opale a été lauréat en 2017 de l'appel à projet « Plan de Paysage » du ministère de la transition écologique et solidaire pour le territoire du bocage boulonnais. Le périmètre de cette démarche comprend 49 communes, réparties dans quatre EPCI différents : les Communautés de Communes de Desvres-Samer, de la Terre des 2 Caps, Pays d'Opale et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Dans ce cadre, une étude ethnosociologique (ARABESCO), menée en 2018, a montré qu'il est nécessaire d'améliorer l'identification du bocage boulonnais par ses habitants car c'est une réelle entité patrimoniale et paysagère à part entière. Le paysage de ce bassin de vie est actuellement ressenti comme banal par ses habitants. Cela est de plus renforcé par la proximité du littoral, reconnu comme espace remarquable.

Ces résultats étaient attendus afin de pouvoir inclure cette démarche dans le cadre du projet Interreg PARTONS 2.0. Le module 3 du projet PARTONS 2.0 vise à améliorer la participation citoyenne dans le développement territorial, en basant les réflexions sur l'offre de services en région rurale transfrontalière. Les partenaires Français et Belges de ce projet sont convaincus qu'un environnement attractif contribue à une amélioration de la qualité de vie. Le projet PARTONS prévoit notamment que « l'implication des habitants sera nécessaire pour développer le sentiment de responsabilité quant à son propre environnement ».

Dans le cadre de PARTONS 2.0, le Parc renforce son souhait de travailler sur l'appropriation du cadre de vie par ses habitants, en les impliquant directement dans la démarche.